

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 14-003200 / 60606166
Werthanor S.A., 2400 Le Locle
Usinage boîtes et bracelets: tournage, fraisage, décolletage et meulage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
55 H
01.02.2015–31.01.2018 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-002238 / 67385883
Micarna SA, 1024 Ecublens VD
Seafood: arrivage/préemballage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
20 H, 25 F
01.02.2015–30.06.2017 (Renouvellement)
- 14-002677 / 63095732
MERCK SERONO SA, 1804 Corsier-sur-Vevey
Production en flux continu: Biotechnologie (production BPS et MTS),
Quality Unit (Quality Assurance / Quality Control), Engineering et Maintenance,
Informatique (IT), Magasin
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
13 H, 5 F
01.10.2014–30.09.2016 (Nouveau permis)
- 14-002239 / 67385883
Micarna SA, 1024 Ecublens VD
Seafood: marinade
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
5 H, 10 F
01.02.2015–30.06.2017 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 14-003187 / 53424122
EM Microelectronic-Marin SA, 2074 Marin-Epagnier
Interventions sur les équipements techniques pour tout le site
de EM Microelectronic-Marin SA
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
24 H
01.03.2015–28.02.2018 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 14-003181 / 53424122
EM Microelectronic-Marin SA, 2074 Marin-Epagnier
Division microélectronique production microprocesseur
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
95 H, 57 F
01.03.2015–28.02.2018 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

13 janvier 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail